

Négociation d'une rupture conventionnelle pour harcélement

Par testousa, le 14/09/2014 à 12:19

Bonjour à tous,

voici ma situation, je suis actuellement en cdi et en arret de travail pour maladie non professionnelle depuis plus de 7 mois.

l'an dernier je suis tombé enceinte et j'ai subit du harcélement moral, comme critique en pleine réunion de ma coiffure, des critique sur ma tenue vestimentaire, sur mon travail, alors que j'était enceinte. j'ai même eu un mal aise chez un client avec la charge de travail. j'ai été en maladie pour 2 semaines car ma tension a chuté à 8. et en retour je recois des sms de ma petite chef à tu appeler tel client pour annulé tes rdv, combien a tu négocier les frais pour mr X, des rappel moi c urgent. jpeux te rapepeler, et tout ça alors que j'était en arrrêt. bref même un mail urgent. bref je pourrais en citer d'autres.

ainsi j'ai était souvent en arrêt de travail car j'était épuisé et j'avais peur de reprendre le travail avec cet acharnement, jusqu'à entendre des propos raciste à mon égart sur mes origines qui circulaient dans les bruits de couloir. elle a même remonter l'équipe contre moi en me faisant passé pour une traite car j'était tombé enceinte.

Je ne peux plus confronter les supérieur qui mon harceler et dévaloriser, j'aurais tant aimé avoir la santé pour les trainer au prud'hom mais je suis épuisé. alors j'ai décidé de faire une demande de rupture conventionnelle sachant que je suis en cdi depuis 1 an et 9 mois et que je suis en arret depuis le retour de mon congé mat.

comment puis je négocier cette rupture en mettant en avant cette harcélement subit et que je ne souhaite pas me rendre au prud'hom mais m'arranger avec eux. car là on m'a détruit et je ne pourrais plus reprendre mon métier de commercial et que je cherche une reconversion professionnelle.

Par moisse, le 14/09/2014 à 14:26

Bonjour,

[citation] et en retour je recois des sms de ma petite chef à tu appeler tel client pour annulé tes rdv, combien a tu négocier les frais pour mr X, des rappel moi c urgent. jpeux te rapepeler, et tout ça alors que j'était en arrrêt[/citation]

De tels demandes ne sont pas irrégulières ni interdites, même en arrêt.

[citation] que je suis en cdi depuis 1an et 9 mois et que je suis en arret depuis le retour de mon congé mat. [/citation]

La convention pour être homologuée doit mentionner une indemnité au moins égale à l'indemnité de licenciement.

Autant dire pas grand chose compte tenu de votre faible ancienneté.

Il ne suffit pas de prétendre être harcelée, mais encore faut-il étayer par des éléments de preuve.

Par Lag0, le 14/09/2014 à 17:17

Bonjour,

La rupture conventionnelle est une procédure amiable qui suppose l'absence de conflit entre les parties.

A vous lire, on est bien loin de ce fait, il y a ouvertement un conflit...

Par Lag0, le 14/09/2014 à 17:21

J'ai supprimé l'autre discussion que vous avez ouverte pour poursuivre celle-ci. Merci de rester sur un seul sujet!

Votre message était :

[citation]oups j'ai oublié de vous dire que l'employeur a accepté un rdv pour négocier cette rupture la semaine qui arrive[/citation]

Par testousa, le 15/09/2014 à 12:11

Merci pour vos réponse,

cela dit mors de l'entretien si moi je ne suis pas accompagné, combien de personne aurais-je en face de moi?

une personne de la RH, ...